

SESSION ORDINAIRE DU 02 FEVRIER 2009 à 20 h 30.

Date de convocation le 27.01.09.

Affiché le 09 FEVRIER 2009.

L'an deux mil NEUF, le **02 FEVRIER**, à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur **Michel DUPUY, Maire**, conformément à l'article L 2121/10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS : **DUPUY. LEYMARIE. CIPIERRE. REBEYROL. MICHAUD. POUSSARDIN. MENOT. NARDOU. JAMET. GUEDEC. SEMENY.**

SECRÉTAIRE : **Magali MICHAUD est élue secrétaire.**

En ouvrant la séance, Monsieur le Maire informe le Conseil de la démission de délégué du comité syndical du SMCTOM de Francis CIPIERRE.

Il demande au Conseil de rajouter à l'ordre du jour la délibération concernant l'élection de délégués au SMCTOM.

Michel DUPUY donne lecture du procès-verbal de la session du 12 JANVIER 2009. Le procès-verbal est adopté et signé par tous les membres présents sans aucune modification.

ELECTION D'UN DELEGUE TITULAIRE AU SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES (S.M.C.T.O.M.)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite à la démission de Francis CIPIERRE et qu'en application des dispositions de l'article L 5212.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit élire les délégués au sein du SMCTOM auquel la commune adhère.

Il est aussitôt procédé à cette élection :

Est élu par 11 voix : Délégué titulaire : **DUPUY Michel**

Est élu par 11 voix : Délégué suppléant : **NARDOU Alain**

STATUTS SMCTOM

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des statuts transmis par le Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères car depuis la création du Syndicat par arrêté préfectoral 77-013 du 03 mars 1977 puis la modification en Syndicat Mixte par arrêté 832267 du 18 novembre 1983, aucun statut n'avait été créé et qu'au regard de la Loi, le Syndicat doit régulariser sa situation sur le plan juridique.

Il est demandé au Conseil Municipal de valider ces statuts.

Le Conseil Municipal ; après en avoir délibéré,

- Valide les statuts du Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du secteur de Thiviers.

CONVENTION CENTRE DE LOISIRS

Lecture est donnée du courrier en date du 13 janvier 2009 concernant le renouvellement de la convention de gestion du centre de loisirs sans hébergement de la commune d'Excideuil Avec l'Etablissement Léo Lagrange Sud Ouest.

Un budget par rapport aux fréquentations de 2008 a été présenté ; concernant la commune de Saint Martial d'Albarède, une participation prévisionnelle de 4671 € est demandée pour 2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de gestion avec la Fédération Léo Lagrange d'Aquitaine pour le Centre de Loisirs sans Hébergement d'Excideuil, pour l'année 2009.
- Mandate Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces comptables y afférentes en dépenses et en recettes.

SDPE / BILAN STATION EPURATION

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier en date du 15 janvier 2009 provenant du Service Départemental de Police de l'Eau (SDPE 24) pour l'auto surveillance de la station d'épuration de Saint Martial d'Albarède pour l'année 2009 et suivantes.

Conformément à l'arrêté du 22 juin 2007, toute station d'épuration dont la capacité nominale est comprise entre 20 et 500 Equivalents habitants, St Martial est à 330 Equivalent Habitant, doit faire l'objet d'un autocontrôle des performances au rythme d'un bilan tous les 2 ans.

La Satèse (service qui dépend du Conseil Général) est habilité à faire ce bilan, le coût est de 686 € TTC. Un devis va nous être adressé.

ACTUALISATION SCHEMA ASSAINISSEMENT

Un rendez-vous a eu lieu le 29 janvier 2009 avec M. BESSON, Ingénieur au Bureau d'Etudes ADVICE INGENIERIE en vue de l'actualisation du schéma directeur d'assainissement et la réalisation du zonage d'assainissement.

Leur mission consiste à actualiser le schéma directeur d'assainissement sur la base de l'étude réalisée par GAIA Environnement en 2000 et à une assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la procédure de zonage d'assainissement.

Le coût de la mission est de 2 871 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la proposition de mission de zonage d'assainissement.
- Mandate Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces comptables y afférentes.

FICHE POSTE / MISSION TEMPORAIRE

Francis CIPIERRE présente au Conseil la fiche de poste concernant l'emploi d'un adjoint technique territorial 2^{ème} Classe.

Après consultation du Centre de Gestion de la Dordogne, il apparaît plus judicieux de prévoir une mission temporaire au lieu de la création d'un poste.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, pour diverses raisons, la Municipalité peut être amené à recruter un adjoint technique territorial 2^{ème} Classe, pour assurer une mission temporaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Mandate Monsieur le Maire pour recruter un adjoint technique territorial 2^{ème} Classe par l'intermédiaire d'une mission temporaire auprès du Centre de Gestion de la Dordogne.
- S'engage à inscrire au budget, au chapitre prévu à cet effet, les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent recruté,
- Mandate Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces administratives et comptables y afférentes.

COLLEGE / DEMANDE SUBVENTION ELEVES 3ème OCCITAN

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier en date du 20 Janvier 2009, émanant de M Latour Jean-Louis, professeur d'occitan au collège Giraut de Borneil à Excideuil demandant l'octroi

d'une subvention pour permettre aux élèves de classe de troisièmes, d'effectuer une sortie de trois jours en Pays Cathare du 08 au 10 avril 2009.

La commune comptant 1 élève, Stéphanie Bonnafous, participant au séjour, Monsieur le Maire propose qu'une subvention de 40 Euros soit attribuée.

Le conseil délibérant,

- Décide l'octroi d'une subvention de 40 Euros.
- Dit que la dépense sera imputée au compte 6574.

DEMANDE DE SUBVENTION DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE D'ANGOULEME / APPRENTI

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier en date du 19 JANVIER 2009, émanant de Monsieur le Directeur de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Angoulême, demandant l'octroi d'une subvention pour aider à financer les actions en faveur des apprentis.

La commune compte 1 APPRENTI Simon POUSSARDIN

Le conseil délibérant,

- Décide de ne pas octroyer de subvention

Présents : 10 Vote : 10 Pour : 10 Contre : 0

DESIGNATION DELEGUES CNAS

Par délibération en date du 03 novembre 2008 la commune a pris la décision d'adhérer au Comité Départemental d'Action Sociale (CDAS) à compter du 1^{er} janvier 2009.

Deux délégués (1 élu et 1 agent) doivent être désigné au sein de chaque collectivité adhérent au CNAS.

Le Conseil Municipal désigne :

Collège des Elus : **DUPUY Michel**
Collège des agents : **DUPUY Marie-Rose**

DEMANDE ASSOCIATION « LEVE TOI ET MARCHE »

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier en date du 1^{er} janvier 2009 de l'Association « Lève-toi et marche ».

L'Association « Lève-toi et marche » est une association loi 1901, riche de 70 membres bénévoles agissant pour aider et soigner des enfants en situation de handicap en zone Tchernobyl.

Pour ce faire, elle récupère les déchets métalliques, auprès des entreprises et des particuliers. Triés et recyclés, ces métaux deviennent une source de financement aux hospitalisations, opérations et soins nécessaires à redonner l'espoir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- décide de ne pas verser de subvention à l'Association « Lève-toi et Marche ».

ESPACE ECONOMIE EMPLOI / DEMANDE COTISATION

Lecture est donnée d'un courrier en date du 22 janvier 2009 de l'Espace Economie Emploi concernant un appel à cotisation pour l'année 2009.

Le Conseil Municipal délibérant, ne souhaite pas adhérer à cet organisme.

QUESTIONS DIVERSES

MAISON DE RETRAITE « LA CROIX BAUMADE »

Suite à une question soulevée par Alain Nardou, Monsieur le Maire fait part au Conseil qu'il a découvert les problèmes rencontrés par la Maison de retraite « La Croix Baumade » lors de la parution des articles dans les journaux.

GESTION DE CRISE

Plan ORSEC

Monsieur le Maire donne lecture de la circulaire de la Préfecture n° 090050 du 14 janvier 2009 concernant l'organisation de la réponse de Sécurité Civile (Plan ORSEC) pour la protection générale des populations, et le Maire face aux risques naturels et technologiques.

Pandémie grippale

Lecture est donnée de la circulaire de la Préfecture en date du 12 janvier 2009 concernant l'action des Maires sur la gestion d'une crise sanitaire de type « pandémie grippale ».

Intempéries

Michel DUPUY fait le bilan suite à la coupure d'électricité survenue sur la commune les 24 et 25 janvier 2009.

En plus du groupe dont la commune dispose, il est prévu d'en acquérir deux supplémentaires pour pouvoir subvenir aux besoins des particuliers et de la Mairie.

Yveline Leymarie donne lecture d'un courrier du SDE 24 remerciant les élus pour leur implication.

Michel DUPUY a tenu à remercier personnellement M. Jean-Pierre REVIDAT, Vice-Président au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne (SDE 24), pour le suivi et l'information régulière pendant cette coupure.

De même, Lionel Menot demande à ce qu'un stock de bougies soit fait à la Mairie.

CHEMIN RURAL / AUMONT

Monsieur le Maire demande où en sont les recherches concernant le chemin rural fermé dans l'enclos de chasse de Monsieur Aumont.

Francis CIPIERRE et Yannick GUEDEC disent qu'ils vont s'occuper dès que possible de cette affaire.

DEVIS FOURGON

Michel DUPUY fait part au Conseil Municipal d'un devis établi en vue de remettre en état le fourgon appartenant à la commune et attribué aux agents communaux. Face aux multiples dégradations mécaniques du véhicule, le devis s'élève à 2800 € TTC.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les réparations devront être faites obligatoirement en vue d'une sécurité pour le conducteur et faute d'un prochain contrôle technique positif.

COMITE DES FETES

Yveline LEYMARIE demande à chaque membre du Conseil Municipal s'il ne connaîtrait pas quelqu'un qui veuille faire revivre le comité des fêtes de Saint Martial d'Albarède.

Monsieur MAURANCE Serge étant toujours Président, il en appelle à des âmes volontaires afin d'œuvrer à ses côtés. Toute personne voulant s'engager dans cette mission sera la bienvenue.

Monsieur le Maire demande que soit élaboré un plan communal de sauvegarde qui organise la mobilisation des ressources de la commune, en cas d'évènements de sécurité civile.

MISE A DISPOSITION OUTIL INFORMATIQUE

Michel DUPUY fait état d'un ancien ordinateur non utilisé au Conseil Municipal et soumet l'idée de le mettre à la disposition des Albarians afin que ces derniers n'ayant pas accès à cet outil informatique de manière personnelle, puissent quand même en bénéficier. La mise en place de ce matériel doit se faire prochainement.

CONTAINERS

Patricia REBEYROL demande à ce que le container prévu pour les sacs jaunes soit remis au lieu-dit Le Bost Noir. En effet, ce dernier ayant été enlevé par erreur il serait plus judicieux et nécessaire pour la population de le remettre.

OFFICE DE TOURISME

Yveline LEYMARIE fait part au Conseil Municipal de la réunion du 26 janvier 2009 avec l'Office de Tourisme à laquelle elle a assisté et par la même des difficultés rencontrées par ce syndicat.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 heures.